



## Saisie des rémunérations

-----  
Par p0ps

bonjour, je sollicite votre aide car je suis complètement perdue avec toutes les démarches juridiques. voila, l'employeur de mon compagnon l'a informé qu'il a reçu une citation en saisie des rémunérations. la citation à comparaître datait du 21 mars 2014 mais n'habitant plus à cette adresse, il n'a jamais reçu aucuns documents. cette adresse était celle de ses parents qui sont partis vivre en italie par conséquent le courrier n'y a pas été relevé depuis un certain temps. comment pourrions nous faire pour demander une nouvelle citation à comparaître afin de demander un échéancier de payement et donc éviter la saisie sur salaire? d'avance je vous remercie.

-----  
Par p0ps

personne ne peut m'aider ?